



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

**Quatorzième session ordinaire
Genève, 15 au 17 octobre 1980**RAPPORT ANNUEL
DU SECRETAIRE GENERAL POUR 1979
(Onzième année)

I. SITUATION DE L'UNION

1. A la fin de 1979, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales comptait 11 Etats membres : Afrique du Sud, Allemagne (République fédérale d'), Belgique, Danemark, France, Israël, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Israël, avec l'approbation du Conseil de l'UPOV, a déposé le 12 novembre 1979 un instrument d'adhésion à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 (ci-après "Convention UPOV") et à l'Acte additionnel du 10 novembre 1972 (ci-après "Acte additionnel") modifiant cette Convention; il est ainsi devenu membre de l'Union le 12 décembre 1979. L'Espagne avait fait une demande d'adhésion à la Convention UPOV et à l'Acte additionnel sur laquelle le Conseil de l'UPOV s'était prononcé favorablement, mais elle n'a pas déposé d'instrument d'adhésion avant 1980. (Elle l'a déposé le 18 avril 1980.)

2. Avec l'adhésion d'Israël, à la fin de 1979, l'Acte additionnel était, comme l'année précédente, en vigueur pour tous les Etats membres de l'UPOV sauf un, le Royaume-Uni.

3. En 1979, le texte révisé de la Convention UPOV du 23 octobre 1978 (ci-après "texte révisé") a été signé par cinq Etats : Canada (le 31 octobre), Irlande (le 27 septembre), Japon (le 17 octobre), Mexique (le 25 juillet) et Nouvelle-Zélande (le 25 juillet). Ce texte révisé n'était ouvert à la signature que jusqu'au 31 octobre 1979. La liste des 16 Etats signataires est la suivante : Afrique du Sud, Allemagne (République fédérale d'), Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Le texte révisé entrera en vigueur un mois après que le cinquième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion aura été déposé, si trois au moins de ces instruments sont déposés par des Etats parties à la Convention. A la fin de 1979, aucun instrument de cette nature n'avait encore été déposé.

II. SESSIONS

4. En 1979, les divers organes de l'UPOV se sont réunis comme indiqué plus loin. Sauf indication contraire, les sessions se sont tenues à Genève.

5. Le Conseil a tenu sa treizième session ordinaire les 17 et 18 octobre, sous la présidence de M. H. Skov (Danemark). Ont pris part à cette session tous les Etats de l'Union, des observateurs de plusieurs Etats non membres intéressés

(Algérie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Espagne*, Etats-Unis d'Amérique, Irak, Irlande, Israël*, Japon, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Thaïlande, Union soviétique) ainsi que des observateurs de la Communauté économique européenne. Les décisions du Conseil ont notamment porté sur les principaux points suivants :

i) le rapport annuel et les comptes de l'Union pour l'exercice 1978 ont été approuvés;

ii) le programme et le budget de l'Union pour 1980 ont été arrêtés;

iii) les travaux accomplis par le Comité administratif et juridique et le programme de travail de ce comité ont été approuvés;

iv) les travaux accomplis par le Comité technique et par les groupes de travail techniques et leurs programmes de travail ont été approuvés; le Comité technique a été autorisé à publier l'introduction générale révisée aux principes directeurs d'examen;

v) la demande d'adhésion présentée par Israël à l'égard de la Convention UPOV et de l'Acte additionnel a été acceptée; il a été décidé d'autoriser Israël à ne payer que la moitié de la contribution prévue en classe V, dans les conditions prévues à l'article II de l'Acte additionnel.

6. Le Comité consultatif a tenu sa dix-neuvième session les 26 et 27 avril et sa vingtième session le 16 octobre, sous la présidence de M. H. Skov (Danemark). Au cours de ces sessions, il a préparé les travaux du Conseil et a étudié l'avancement des travaux de publication des actes de la Conférence diplomatique de 1978, l'invitation éventuelle d'autres Etats non membres ou d'autres organisations intergouvernementales aux sessions des organes de l'UPOV, la transmission des résultats d'examen aux Etats non membres, l'invitation d'un expert du Secrétariat de l'Accord de Cartagena chargé de rédiger une loi type pour les pays parties à l'Accord et la possibilité d'organiser un séminaire en Argentine.

7. Le Comité administratif et juridique a tenu sa troisième session les 24 et 25 avril et sa quatrième session du 14 au 16 novembre, sous la présidence de M. D. Böringer (République fédérale d'Allemagne). Pendant sa troisième session, il a achevé ses travaux sur le Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales, sur le Formulaire type de l'UPOV pour la facturation de frais d'examen, sur le Formulaire type de l'UPOV pour la désignation de l'échantillon de la variété et sur le Formulaire de l'UPOV relatif aux observations sur une dénomination variétale déposée. A ces deux sessions, le Comité a travaillé sur un projet de Recommandation sur les taxes en rapport avec la coopération en matière d'examen. Pendant sa quatrième session, le Comité a également établi un Formulaire type de l'UPOV pour le rapport intérimaire sur l'examen d'une variété et a travaillé sur deux questions très importantes :

i) l'avant-projet (rédigé par le Bureau de l'Union) d'un Arrangement particulier sur la procédure internationale concernant les obtentions végétales et, dans ce contexte, des questions concernant l'harmonisation de certains aspects des législations nationales des Etats de l'Union;

ii) l'avant-projet (rédigé par le Bureau de l'Union) d'une Loi type de l'UPOV sur la protection des obtentions végétales.

8. Le Comité technique a tenu sa treizième session du 26 au 28 mars et sa quatorzième session du 12 au 14 novembre, sous la présidence de M. A.F. Kelly (Royaume-Uni). Pendant ces deux sessions, il a examiné l'élaboration d'une Introduction générale révisée aux principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité des obtentions végétales (Introduction générale aux principes directeurs d'examen); il a adopté ce document à sa quatorzième session. Pendant les deux sessions précitées, il a aussi examiné la question de la coopération en matière d'examen des variétés, notamment pour ce qui touche aux essais de résistance aux maladies et aux essais en laboratoire. En outre, le Comité a étudié, à sa treizième session, le groupement des espèces aux fins de la dénomination et, à sa quatorzième session, l'exigence de différences cohérentes, la nécessité d'un deuxième échantillon de semence pour la deuxième année des essais, la mention des variétés servant d'exemples dans les principes

* Devenus membres depuis lors.

directeurs d'examen et les problèmes liés à l'utilisation de méthodes perfectionnées comme l'électrophorèse ou les méthodes biochimiques pour l'examen des caractères distinctifs et pour l'identification des variétés. Comme les années précédentes, le Comité a supervisé les travaux des cinq groupes de travail techniques; en 1979, ils ont tenu chacun une session dans l'un des Etats de l'Union. Sur la base des travaux menés à bien par les groupes de travail techniques, le Comité technique a adopté onze nouveaux principes directeurs d'examen : chrysanthème (TG/26/4), pelargonium (TG/28/5), lis (TG/59/3), radis d'été, d'automne et d'hiver (TG/63/3), radis de tous les mois (TG/64/3), chou-rave (TG/65/3), lupins (TG/66/3), berberis (TG/68/3), forsythia (TG/69/3), abricotier (TG/70/3) et noisetier (TG/71/3).

9. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu sa huitième session à Versailles (France) du 21 au 23 mai, sous la présidence de Mlle Jutta Rasmussen (Danemark). Pendant cette session, il a achevé ses travaux sur le projet de principes directeurs d'examen des lupins et a élaboré un premier projet de principes directeurs révisés d'examen du maïs. Il a d'autre part examiné des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen de la fétuque ovine et de la fétuque rouge, et du lin, et aux principes directeurs révisés d'examen du ray-grass. Il a aussi étudié des problèmes liés à l'échange des semences de variétés, l'exigence de cohérence, l'utilisation de l'échelle de 1 à 9, la question du ray-grass hybride, la possibilité d'élaborer un code des stades de croissance des graminées fourragères, la question des variétés synthétiques et celle de la coopération en matière d'examen de la résistance aux maladies ou d'autres essais de laboratoire.

10. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa douzième session à Cavaillon (France) du 12 au 14 juin, sous la présidence de M. J. Brossier (France). Pendant cette session, il a achevé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen du radis d'été, d'automne et d'hiver, du radis de tous les mois et du chou-rave et il a élaboré des premiers projets de principes directeurs d'examen du céleri-rave, de la mâche et du piment ainsi qu'un document de travail relatif aux principes directeurs révisés d'examen du pois. Il a d'autre part examiné la nécessité d'un deuxième échantillon de semence pour la deuxième année des essais et la possibilité de centraliser les essais de résistance aux maladies.

11. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales a tenu sa douzième session à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) du 17 au 19 juillet, sous la présidence de M. A.J. George (Royaume-Uni). Pendant cette session, il a achevé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen du berberis, du forsythia, du chrysanthème et du pelargonium et il a élaboré des premiers projets de principes directeurs d'examen du gerbera, du kalanchoë et de principes directeurs révisés d'examen du rosier ainsi qu'un document de travail concernant les principes directeurs d'examen du thuya du Canada. Il a aussi examiné la question des caractères distinctifs des plantes à multiplication végétative et les problèmes liés à la facilité d'obtention de certaines mutations.

12. Le Groupe technique sur les arbres forestiers a tenu sa septième session à Wageningen (Pays-Bas) les 25 et 26 septembre, sous la présidence de M. F. Schneider (Pays-Bas). Au cours de cette session, il a élaboré un premier projet de principes directeurs révisés d'examen du peuplier en fonction des observations recueillies auprès de la Commission internationale du peuplier et il a examiné des documents de travail concernant les principes directeurs d'examen du saule et de l'épicéa. Il a aussi vérifié le document de travail élaboré par le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales pour les principes directeurs d'examen du thuya du Canada.

13. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a tenu sa dixième session à San Giuliano, en Corse (France), du 30 janvier au 1er février, sous la présidence de M. A. Berning (République fédérale d'Allemagne). Pendant cette session, il a achevé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen de l'abricotier et du noisetier et il a élaboré un premier projet de principes directeurs d'examen de la ronce fruitière. Il a aussi poursuivi l'examen de documents de travail concernant les principes directeurs d'examen des agrumes et entrepris la révision des principes directeurs d'examen existants du pommier. Il a en outre procédé à un débat général sur la question de savoir s'il conviendrait de créer des sous-groupes ou de réserver certaines sessions aux plantes de la zone tempérée et d'autres à celles de la zone tropicale.

III. RELATIONS DU BUREAU DE L'UPOV AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS

14. Le Secrétaire général adjoint de l'UPOV a participé à la réunion annuelle de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) et au Congrès de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS), tenus l'un et l'autre à Interlaken (Suisse). Il a aussi assisté à une partie du 33e Congrès de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture, tenue à Herzlia (Israël). A l'occasion de cette mission, il a rendu visite au Ministre israélien des affaires étrangères et aux autorités israéliennes responsables des droits d'obtenteurs, dans la perspective de l'adhésion d'Israël à la Convention UPOV.

15. En outre, le Secrétaire général adjoint a assisté à une réunion de la Commission spéciale de la protection des obtentions végétales de l'Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (GRUR), tenue à Scharnhorst (République fédérale d'Allemagne), à la station d'essais du Bureau fédéral allemand des variétés.

16. Le Secrétaire général adjoint a participé, à Washington (Etats-Unis d'Amérique), à des conversations sur les modifications qu'il est envisagé d'apporter à la Loi des Etats-Unis sur la protection des obtentions végétales, conversations tenues avec des représentants du Département d'Etat, de l'Office des brevets et des marques et de l'Office de la protection des obtentions végétales des Etats-Unis d'Amérique.

17. Il a en outre eu des contacts avec le Ministère japonais de l'agriculture et d'autres autorités japonaises à Tokyo, après lesquels le Japon a rapidement signé le texte révisé de la Convention UPOV.

18. Un fonctionnaire a pris part à une réunion de la Commission internationale du peuplier à Lisbonne (Portugal) pour exposer la position de l'UPOV au sujet de l'établissement des principes directeurs d'examen du peuplier.

19. En coopération avec le Secrétariat de l'Accord de Cartagena (Lima, Pérou), l'UPOV a organisé la visite à Genève d'un consultant du Secrétariat précité pour des conversations sur la rédaction d'une loi type concernant la protection des obtentions végétales à l'intention des Etats parties à l'Accord de Cartagena.

IV. PUBLICATIONS

20. En 1979, le Bureau de l'Union a continué de publier le Bulletin d'information de l'UPOV. Quatre numéros de cette publication ont paru au cours de l'année. Le Bureau a aussi publié, dans des brochures distinctes en allemand, en anglais et en français, le texte de la Convention UPOV de 1961, de l'Acte additionnel de 1972 et du texte révisé de 1978.

[Fin du document]